

Revue Scientifique du



laboratoire  
Ville Société Territoire  
(laboVST)

# *Le Journal des Sciences Sociales*

N°24-Décembre 2022

ISSN 2073-9303

# LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicite Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie  
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,  
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),  
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi\_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane  
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi\_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix  
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-  
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),  
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université  
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo  
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702  
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af\_vanga@yahoo.fr

## COMITE EDITORIAL

### Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr  
ou [affou@ird.ci](mailto:affou@ird.ci)

### Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)  
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi\_diahou@yahoo.fr

### Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)  
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

### Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,  
Bouaké, (00225)0103192952, Email [assueyao@yahoo.fr](mailto:assueyao@yahoo.fr)  
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître assistant, Université Alassane  
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : [attien\\_2@yahoo.fr](mailto:attien_2@yahoo.fr)  
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,  
(00225)0707996683, E-mail : [atsecalvinyapi@gmail.com](mailto:atsecalvinyapi@gmail.com)  
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale  
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:  
[yassiga@gmail.com](mailto:yassiga@gmail.com)

### Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université  
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,  
E-mail : [bohounse@yahoo.fr](mailto:bohounse@yahoo.fr)

## COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dja Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

## SOMMAIRE

		<b>Pages</b>
Yayo née N'cho Amalatchy Jacqueline	Production et valorisation artisanale des petits pélagiques par les ghanéens en Côte d'Ivoire	<b>9</b>
Sinaly TRAORÉ Mamadou FOFANA	Facteurs de crispation des relations de cohabitation et recomposition des dynamiques de solidarité autour du parc national du Mont Péko	<b>21</b>
Gbougnon Martine Karamoko Vasseko	Le métier d'éducateur dans l'enseignement secondaire public en Côte d'Ivoire	<b>30</b>
Aimé MOUDJEGOU MOUSSAVOU	Grèves, crises politiques et formation des corps professionnels dans le secteur public gabonais	<b>47</b>
Dany Daniel BEKALE	Enseigner la mémoire collective au Gabon : une tâche problématique dans l'école moyenne	<b>59</b>
Marcel BAGARE Dognon Lucien BATCHO Esther Delwendé KONSIMBO	Communication politique et non-violence en période électorale : cas des élections couplées d'octobre 2020 au Burkina Faso à travers le media en ligne " <i>lefaso.net</i> "	<b>71</b>
Ounone KPANTE	La formation initiale a la fonction de chef d'établissement scolaire au Togo : un outil de gestion professionnalisante	<b>83</b>
Yemboaro Pacôme LOMPO Kiss-Wend-Sida Romaine ZANGRE/ KONSEIGA Yisso Fidel BACYE	Les personnes déplacées internes (pdi) face à la covid-19 dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) : vulnérabilité et résilience.	<b>96</b>
Abdoulaye GUINDO Issa DIALLO Biramapho LY	L'alcoolisme des jeunes filles comme un problème de santé publique au Mali : cas de la commune IV du district de Bamako	<b>110</b>
Yves Arnaud YOUMA Lucien OUÉDRAOGO Gabriel SANGLI Konan Jérôme	Services écosystémiques de la forêt classée de Tiogo dans le Centre-Ouest du Burkina Faso en déforestation	<b>123</b>
	Le système de protection du parc national de la Comoé	<b>138</b>

KOUAKOU M'Bra Kouakou Dieu-Donné KOUADIO Kouassi Kan Adolphe KOUADIO	(Côte d'Ivoire) : un dispositif à la hauteur des enjeux ?	
Bertin YANGA NGARY Bertrand D NDOMBI BOUNDZANGA Djeneric SAKA ALANDJI	Ressources humaines et offre de soins médicaux en zone rurale. Problèmes actuels et perspectives au Gabon	<b>150</b>
Géraud AHOUANDJINO Ousmane BEREPA Patrick AFFOIGNON Laurinda AKLOBO	Communication familiale et comportements sexuels à risque chez les collégiens du Couffo (Bénin)	<b>162</b>
Alain BOUSSOUGOU	La sédentarisation des populations dans la région d'Ekouk (Gabon)	<b>174</b>
Aaron FOUNDHO	Parrainage et situation des élèves à Banikoara	<b>187</b>
Mangliwè ENETEM Ayemi Akessime LAWANI	Analyse de la contribution de la société civile dans l'amélioration des centres d'accueil des enfants vulnérables au Togo : cas du projet d'accompagnement de l'ONG Creuset Togo	<b>201</b>
HOUEDJISSI Fingbe Ghislain	Gouvernance des pesticides et enjeux de coulisses dans les espaces peri-urbains et ruraux : cas des départements de Bouaké et de Tiebissou	<b>216</b>
Affoué Rachel KOFFI Kra Valérie KOFFI	Maintien des usages de l'eau du barrage à Taabo : la communication de lutte contre les schistosomiasés à l'épreuve	<b>230</b>
Kouakou Albert YAO Kouakou G. Barnabas KONAN	La sexualité des femmes en situation de handicap et vivant avec le VIH/Sida dans les villes d'Abidjan, Bouaké, Daloa et Yamoussoukro en Côte d'Ivoire	<b>243</b>
Régis Ollomo Ella	Détermination nominale et construction génitive en	<b>255</b>

shiwa, langue Bantu du Gabon

Sadji N’Gbansonhfi GBANDEY Kodjo SOSOE	Engagement affectif et comportements de citoyenneté organisationnelle des agents de l’école supérieure d’administration et de gestion notre dame de l’église (esag-nde)	<b>266</b>
Michael MARAS	Écoles coraniques itinérantes, « Mahadjiris » et scolarisation aux écoles conventionnelles dans le Département du Logone et Chari, Extrême-nord Cameroun	<b>277</b>
Simon Pierre TIBIRI ZONGO Mathias Siaka GUE	Enseignement-apprentissage de la lecture courante dans l’enseignement primaire au Burkina Faso : les pratiques enseignantes sont-elles un frein ?	<b>286</b>
TCHANTIPO Sai Sotima M Gniré KORA GUERRA	Fondements de la dépigmentation cosmétique volontaire de la peau par les filles et femmes de Cotonou	<b>297</b>
E ZUO EPSE DIATE Sabine A TONAN T Yao ADOU Axel D D NASSA	Analyse des conflits fonciers entre les jeunes, les chefs de familles et l’état dans la mise en valeur des terrains périurbains de la métropole abidjanaise	<b>309</b>
SABLÉ Léhoua P ANGAMAN Kadio Mathieu	La question du statut épistémologique de la médecine : De Claude Bernard à Georges Canguilhem	<b>322</b>
Mama DJAUGA Sanni S SABI OROU BOGO François ALLOGNON	Cartographie des poches de criminalité transfrontalière dans la commune de Pèrèrè au Bénin (Afrique de l’Ouest)	<b>333</b>
Z MENIE OVONO O ISSA BOUYEBI Marie T ITONGO Jean B MOMBO	Apport de l’imagerie satellitale optique et radar a la caractérisation des inondations dans le grand Libreville (Gabon)	<b>346</b>



## Le système de protection du parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire) : un dispositif à la hauteur des enjeux ?<sup>1</sup>

### The protection system of the Comoé national park (Côte d'Ivoire): a device up to the challenges?

**Konan Jérôme KOUAKOU**

Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

Email : jeromekouakou@uao.edu.ci

**M'Bra Kouakou Dieu-Donné KOUADIO**

Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

Email : mbrak07@yahoo.fr

**Kouassi Kan Adolphe KOUADIO**

Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

Email : assumkouadio@gmail.com

**Résumé :** Malgré les avancées qui ont valu au Parc National de la Comoé son retrait de la liste du patrimoine mondial en péril, et les efforts que consent au quotidien l'organisme en charge de sa gestion, cette aire protégée continue de subir diverses pressions d'origine humaine. L'on y rencontre des activités illégales telles que le braconnage, l'orpaillage et la pêche. Cet article s'interroge sur ce qui favorisent ces pressions, en portant le regard non sur les éléments couramment évoqués dans ce type de questionnement (facteurs économiques, intentionnelles, politiques...), mais sur le système de protection en tant qu'élément pouvant favoriser l'agression de cet espace. C'est une étude qualitative de type ethnographique. L'analyse croisée de la documentation, des observations de terrain, des entretiens individuels et de groupe avec les gestionnaires du parc et les populations de huit villages riverains, a permis d'établir, à partir de la théorie de l'interactionnisme symbolique, que loin d'être dissuasif pour tous, le système de surveillance du parc est interprété comme un dispositif pouvant être défié, en raison d'une part, de ses faiblesses internes et d'autre part, du profil des catégories considérées comme les plus grands agresseurs du parc. Cette interprétation favorise, à l'égard du parc, des comportements téméraires de défiance qui contribuent à son agression. Il conviendrait dès lors de songer à expérimenter de nouvelles stratégies de protection telles que la surveillance communautaire.

**Mots clés :** Parc National de la Comoé, surveillance, protection, agression, brigade mobile.

**Abstract:** Despite the advances that have earned the Comoé National Park its removal from the list of World Heritage in Danger, and the daily efforts made by the organization in charge of its management, this protected area continues to suffer from various human

---

<sup>1</sup> Notre profonde gratitude au Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) qui a financé la recherche d'où est tiré cet article

pressures. There are illegal activities such as poaching, gold panning and fishing. This article examines the factors that promote these pressures, looking not at the elements commonly mentioned in this type of questioning (economic, intentional, political factors, etc.), but at the protection system as an element that can favor the aggression of this space. It is a qualitative study. The cross-analysis of documentation, observations, individual and group interviews with the park managers and the populations of eight neighboring villages, made it possible to establish, from the theory of symbolic interactionism, that far from being dissuasive for all, the park surveillance system is interpreted as a system that can be challenged, on the one hand, because of its internal weaknesses and, on the other hand, because of the profile of the categories considered as the greatest aggressors of the park. This interpretation encourages reckless mistrust behavior towards the park, which contributes to its aggression. New protection strategies such as community surveillance should be experimented with.

**Keywords :** Comoé National Park, surveillance, protection, aggression, mobile brigade.

### **Introduction**

Situé au nord-est de la Côte d'Ivoire, le Parc National de la Comoé (PNC), comme toutes les aires protégées du pays, suscite la convoitise des populations riveraines, mais aussi lointaines, en raison de ses richesses naturelles. Au début des années 2000, ce patrimoine mondial de l'Unesco et réserve de biosphère s'est trouvé dans un état si alarmant (déclin des populations de certains mammifères, empiètement sur l'espace du parc, etc.) qu'il a dû être inscrit en 2003 sur la liste du patrimoine mondial en péril. Les multiples actions entreprises par l'Etat ivoirien et ses partenaires – création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), mise en place de différents programmes de suivi écologique, de surveillance, d'aménagement, de prise en compte des communautés riveraines, etc., renforcement de la législation par l'adoption de la loi n°2014-du 14 juillet 2014 révisant le code forestier – conduiront à son retrait de cette liste en 2017. Toutefois, malgré les avancées enregistrées qui lui ont valu ce retrait, et les efforts que consent au quotidien l'organisme chargé de sa gestion, le PNC continue de subir diverses pressions anthropiques. Même si contrairement à de nombreuses aires protégées de Côte d'Ivoire, le PNC ne connaît quasiment pas de problème de défrichement, il est confronté à d'autres phénomènes: braconnage, orpaillage, pêche, etc.

Les travaux sur les facteurs explicatifs des agressions des aires protégées, ont souvent mis l'accent sur des éléments exogènes comme les facteurs économiques et socioculturels (A. BABO, 2003 ; K. TRAORE, 2018 ; M. K. K. KOUÉITA et al, 2018), la pression urbaine (N. SAKO et al, 2013), les faiblesses institutionnelles (L. TIA, 2017) et les contradictions de la politique étatique de gestion de ces espaces (K. W. KRA, 2019). On est en revanche frappé par le silence de la littérature sur la part des systèmes de protection de ces espaces, alors que ceux-ci peuvent comporter des éléments favorisant. Le présent article se penche sur cette dimension des facteurs explicatifs des pressions sur les aires protégées, en prenant appui sur la question suivante : En quoi le système de protection du PNC peut-il favoriser à son égard les pressions d'origine humaine ?

L'hypothèse mise ici en travail est que l'interprétation du système de protection du PNC par les populations riveraines comme un dispositif à défier, est source de témérité favorisant l'exploitation de ses ressources. L'analyse adopte la perspective théorique de l'interactionnisme symbolique. Celle-ci conçoit la société ou l'action sociale comme

résultant des diverses interactions sociales. Les actions des hommes à l'égard des autres ou des choses sont fonction du sens qu'ils attribuent à ces choses ou aux actions des autres. Dans ce travail, le comportement « agressif » de certains acteurs à l'égard du PNC s'analyse comme la résultante de l'interprétation qu'ils font du système de protection mis en place par l'OIPR.

## 1. Méthodologie

L'étude est de type qualitatif et porte sur le PNC, plus grande aire protégée de Côte d'Ivoire et troisième d'Afrique de l'Ouest. L'enquête s'est effectuée sur une population bien déterminée à l'aide d'un ensemble de techniques.

### 1.1 Public cible et choix des participants

Le PNC est géré par la Direction de Zone Nord-Est (DZNE) de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) basée à Bouna et structurée en démembrements opérationnels appelés Secteurs. Le public cible est principalement composé des populations de 8 villages riverains relevant de 4 Secteurs que sont Bouna, Nassian, Dabakala et Kong. Dans chaque Secteur, 2 villages ont été enquêtés, dont un parmi ceux que l'OIPR considère comme des villages « agresseurs » et un parmi ceux qu'il estime être des « modèles ». Les 8 villages ont été aléatoirement tirés de la liste proposée par l'OIPR. Le tableau suivant présente la répartition de ces villages par Secteur.

**Tableau 1** : Répartition par Secteur OIPR des villages riverains enquêtés

Secteurs OIPR	Villages enquêtés		TOTAL
	« Agresseurs »	« Modèles »	
Secteur de Bouna	Louguilèdouo	Kokpingué	2
Secteur de Dabakala	Gawi	Toupé	2
Secteur de Kong	Konieré	Kongolo	2
Secteur de Nassian	Lambira	Dédi	2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

**Source** : Les auteurs de l'étude, avril 2021

Dans chaque village retenu, les participants à l'enquête sont constitués d'une part, de la notabilité et d'autre part, des populations de base. L'on s'est efforcé de varier autant que possible les profils de ces dernières (hommes, femmes, jeunes, membre d'AVCD (Association Villageoise de Conservation et de Développement), auxiliaires OIPR, bénéficiaire de projet OIPR, religieux, etc.).

En plus des populations riveraines, l'enquête s'est adressée à l'OIPR, structure en charge de la gestion du PNC, et aux autorités administratives de Bouna. En ce qui concernant l'OIPR, les données ont été collectées auprès des Services de la DZNE et des 4 Chefs de Secteur. L'autorité administrative enquêtée est le deuxième Secrétaire Général de Préfecture du Bounkani (Bouna).

### 1.2 Techniques de collecte

L'enquête a été réalisée au moyen d'entretiens semi-structurés individuels, d'entretiens individuels libres, d'entretiens collectifs (entretiens de groupe et focus group). Les entretiens individuels semi-structurés ont concerné les populations de base, l'OIPR (Responsable contentieux, Chefs de Secteur) et l'administration. Les entretiens individuels libres sont des échanges informels non structurés réalisés avec des personnes prises accidentellement. Les entretiens collectifs ont été réalisés auprès de la notabilité de chaque village, des populations de base et de la DZNE. L'objectif des entretiens était de recueillir le discours de ces différents acteurs en rapport avec le système de protection du PNC. Au

total, 44 entretiens ont été conduits en avril 2021, mai 2021 et février-mars 2022. Le tableau suivant en présente la répartition selon la cible et le type d'entretien.

**Tableau 2** : Répartition des entretiens selon la cible et le type d'entretien

Types d'entretien	Cibles concernées	Nombre d'entretiens
Entretien semi-structuré individuel	Responsable contentieux de la Direction de Zone Nord-Est	1
	Personnel de Secteur OIPR	4
	Autorité administrative de Bouna	1
	Populations de base des villages riverains	15
Entretien individuel libre	Individus pris accidentellement	7
Entretien collectif	Direction de la Zone Nord-Est de l'OIPR	1
	Notabilité des villages riverains	8
	Populations de base (femmes, AVCD, jeunes, etc.)	7
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>

**Source** : Les auteurs de l'étude, juin 2022

Une recherche documentaire et des visites de terrain à l'intérieur du parc ont permis de recueillir des éléments complémentaires aux données issues des entretiens.

## 2. Résultats

Destiné à empêcher les agressions, le système de protection du PNC est plutôt interprété par certains comme un dispositif pouvant être défié. Cette interprétation se comprend en comparaison aux faiblesses internes du système d'un côté, et au profil des plus grands agresseurs de l'autre. Mais avant d'aborder ces points, voici ce qu'il faut entendre par système de protection.

### 2.1 Qu'est-ce que le système de protection du parc ?

Nous entendons par « système de protection du PNC », l'ensemble des stratégies mises en œuvre par l'OIPR pour empêcher son agression. Il s'agit du dispositif de surveillance directe consistant pour l'OIPR à veiller au quotidien sur le parc, et des « mesures riveraines ». Le premier maillon relève de l'approche répressive et sécuritaire tandis que le second se distingue par le fait qu'il repose sur une approche communautaire. Seul le premier maillon du système est abordé dans ce travail.

Selon les informations fournies par l'OIPR, la surveillance est assurée par une « Brigade Mobile » basée au siège de la DZNE, aidée des Agents de Secteur. La Brigade Mobile est une force composée d'agents armés et dotés de matériels roulants. Elle « est chargée de la surveillance du PNC et de la prévention contre toutes formes d'agression de ses ressources naturelles » (OIPR, 2015, p. 54). La mise en œuvre de la politique de surveillance définie par l'OIPR repose principalement sur elle. Spécialement formés à la lutte anti-braconnage, les hommes de la Brigade Mobile ont compétence pour agir sur toute l'étendue du territoire du parc. Elle mène des opérations de lutte anti-braconnage, traque les auteurs d'activités illégales dans le parc, effectue des patrouilles régulières. Ses équipes se relaient pour des séjours périodiques de 15 jours à l'intérieur du parc.

Les activités de surveillance effectuées par cette unité d'intervention sont complétées par celles qu'entreprennent les agents des différents Secteurs OIPR en synergie avec elle. Ces Agents Secteurs effectuent eux aussi des missions surveillance directe à travers des

patrouilles périodiques de 10 jours dans le parc. Ils opèrent dans les limites du territoire relevant de leur Secteur.

Dans le souci de les faire participer, l'OIPR accorde aux riverains des « faveurs ». Les activités de surveillance de la Brigade Mobile et des Agents Secteurs s'effectuent en impliquant des « porteurs ». Les « porteurs » sont des riverains auxquels les agents ont recours pour les accompagner en portant leurs matériels et provisions lorsqu'ils doivent faire un séjour de plusieurs jours à l'intérieur du parc. De même, quoique le parc soit affranchi de toute exploitation, des autorisations sont accordées pour des activités telles que l'adoration de divinités ou le ravitaillement en eau pendant la sécheresse.

En dehors des séjours à l'intérieur du parc, des interventions ponctuelles peuvent être entreprises lorsqu'ils des informations font état d'activités suspectes dans le parc. L'ensemble de ces actions permettent à ces forces de faire des saisies.

Mais, alors qu'il est censé assurer la protection du parc par son pouvoir de dissuasion, le système de surveillance ainsi décrit, renferme des insuffisances qui renvoient de lui aux populations l'image d'un dispositif à défier. Aux yeux des riverains, la stratégie de surveillance directe n'est pas assez puissante pour empêcher les agressions. Les agresseurs n'y voient pas quelque chose de suffisamment dissuasif, mais un dispositif à braver, voire une invite à agresser le parc. Cette interprétation est rendue possible d'abord en référence aux failles que comporte le système.

## **2.2 Un dispositif à défier du fait des limites inhérentes au système**

L'action de la Brigade Mobile, qui représente pourtant le pilier le plus important du système de protection, puisque l'OIPR la qualifie de « clé de voûte du dispositif de protection » (OIPR, 2016, p. 16), est exposée à plusieurs limites.

La première limite que nous avons descellée est relative à l'adéquation entre l'étendue de la zone à couvrir et les moyens disponibles. Le PNC s'étend sur une superficie totale de 1.149.150 ha, soit un territoire de plus de 11.000 km<sup>2</sup>. Pour être efficace sur un espace plus vaste que 5 fois le District d'Abidjan, l'unité devrait être suffisamment fournie en moyens humains et matériels. Certes, la DZNE dispose de GPS qui permettent de donner des positions et des messages de communication sur le terrain, et de drones pouvant parcourir jusqu'à 5 Km et permettre d'être plus efficaces dans la surveillance en donnant la possibilité d'observer des endroits difficiles d'accès. Mais la Brigade Mobile ne compte qu'une trentaine d'hommes (OIPR, 2016, p. 22). Elle ne dispose que de 3 véhicules et d'une moto (OIPR, 2015, p. 22). Il en est de même pour les Agents Secteur qui sont de 5 à 7 par Secteur (OIPR, op cit., p. 55), soit un effectif moyen de 30 pour les cinq Secteurs de la Zone. En termes de matériel roulant, ces agents ne disposent par Secteur que d'un véhicule et de 3 motos en moyenne (Ibid.). Avec ces moyens humains et matériels, l'ensemble du territoire du PNC ne peut et être contrôlé de manière efficace, quelles que soient la volonté et la détermination des agents.

Selon le mode opératoire qui nous a été expliqué, il y a en permanence une présente dans le parc, comme l'explique la DZNE :

La brigade mobile, normalement dans leur stratégie, dans le mois, chaque agent doit faire au moins quinze jours dans le parc de manière continue, au moins quinze jours. Il y a aussi les agents secteurs qui doivent faire au moins dix jours. Donc théoriquement, dans le mois, selon notre organisation, il y a toujours quelqu'un à l'intérieur du parc. De plus, tout ce qui est activité de recherche et activités de suivi écologiques fait que, de façon permanente, il y a des agents à l'intérieur du parc... (DRZNE, Bouna).

Mais le problème, qui a d'ailleurs été reconnu par le même interlocuteur, est que cette présence d'agents, bien que permanente, reste localisée. Ce qui laisse la possibilité aux contrevenants d'agir.

A ces difficultés, s'ajoute le problème de l'insuffisance et de l'état des pistes que nous avons pu constater à travers les observations de terrain et les entretiens. Il n'y a pas assez de pistes à l'intérieur du parc, et celles qui existent sont en mauvais état. Nous en avons fait l'expérience lors d'une visite du parc pendant l'enquête : Même en saison sèche, sur la principale piste de l'intérieur du parc, nous avons dû à plusieurs reprises pousser notre véhicule pour le sortir de son immobilisation. Non seulement elles sont en mauvais état, mais elles sont bien connues des agresseurs. Ceux-ci évitent d'emprunter les voies officielles et utilisent leurs propres voies.

La deuxième faiblesse du dispositif concerne les postes de garde. L'absence de poste de garde dans les villages bordant le PNC contribue à son éloignement. Alors que de tels postes ont existé à une certaine époque, il n'y en a plus aujourd'hui. Les agents sont cantonnés au siège de la DZNE à Bouna pour ce qui est de la Brigade Mobile, et dans les cinq bases de Secteurs pour ce qui est des Agents Secteurs. Cet éloignement géographique, auquel s'ajoutent les problèmes de couverture de réseau téléphonique, rend difficiles les lancements d'alerte en cas de constat d'activités suspectes et réduit la rapidité d'intervention lorsque les alertes finissent par parvenir aux agents.

La troisième limite a trait aux fondements juridiques de la surveillance directe. Il y a deux issues possibles lorsque les la Brigade Mobile ou les Agents Secteurs opèrent des saisies. Les contrevenants peuvent être mis à la disposition de la justice. Selon le Responsable contentieux de la DZNE, 80% des personnes appréhendées et envoyées en justice écotent d'une condamnation. Mais il y a une autre voie : La personne saisie peut être « tranjugée ». La transaction est une sorte de règlement officiel à l'amiable. Elle consiste pour l'OIPR à s'entendre avec le contrevenant, en lieu et place d'une action en justice, et lui faire payer une amende, puis en informer par la suite le Procureur. Cette voie du règlement à l'amiable a des effets pervers. Elle est source de récidive, comme l'indiquent le Responsable contentieux de la DZNE : « *Les gens pensent que lorsqu'ils sont appréhendés à l'intérieur du parc pour une infraction, et qu'ils viennent au bureau ici pour une transaction, ça leur donne le droit de repartir et commettre encore l'infraction. Ce n'est pas normal !* » (Responsable contentieux de la DNZE, Bouna). L'autre difficulté d'ordre juridique se perçoit dans le sentiment général des gestionnaires du PNC vis-à-vis des textes actuels. Les agents OIPR interrogés estiment que la loi ivoirienne n'est pas assez dissuasive :

Pour moi, les sanctions sont trop faibles, douces (...). C'est compris entre 6 et 12 mois de prison ; ce qui est trop faible comme peine malgré les preuves des actes interdits commis. Alors, si elles ne changent pas, ça les incite à aller pratiquer encore. » (Adjoint au Chef du Secteur et Dabakala).

[...] Je pense que ça dépend des textes des pays. En Afrique du sud, on a des aires protégées privées. Mais là-bas, ils ont des lois fortes et strictes. Quand tu entres dans une aire protégée privée, ils ont des rangers qui surveillent. Ce sont des entreprises. Quand un braconnier entre, c'est qu'il va en guerre ; si les braconniers t'ont eu toi le ranger, ils vont te tuer ; si toi tu les as eus, tu vas les tuer. Il faut dire qu'en Côte d'Ivoire, on est beaucoup plus doux et c'est ce qui fait que les gens s'adonnent à ces activités-là. Même les étrangers qui viennent ici savent que le militaire ivoirien ne tire pas sur quelqu'un. Ils savent que si les agents les poursuivent, même s'ils émettent des sommations, c'est juste pour les attraper et faire la procédure judiciaire. En

général s'il doit y avoir des tirs, c'est avec les braconniers qui possèdent leurs fétiches ; ils font des bras de fer avec les agents. En réalité, ils savent qu'il y a une souplesse dans la loi. C'est difficile, parce que ça fait mal ! Les gens, malgré toutes les sensibilisations, ils n'ont que le seul objectif de détruire. D'autres même vont jusqu'à dire que tant qu'on ne les a pas encore tués, eux, ils ne vont pas arrêter d'aller au parc pour chercher du bois (Chef du Secteur OIPR de Bouna).

Ils fustigent le fait de ne pouvoir considérer systématiquement l'intrus comme un ennemi de guerre à abattre ainsi que la légèreté des peines encourues par les contrevenants et, par ricochet, la possibilité pour ces derniers de défier les agents. Pour eux, les agressions et récidives constatées sont en partie dues au dispositif juridique trop mou.

La dernière limite qui ressort de l'enquête est relative aux « faveurs » faites aux riverains. Les accès accordés pour des prélèvements ou adorations deviennent parfois prétextes à aller au-delà de ce qui est autorisé, surtout que ces activités ne s'exécutent pas en compagnie des agents de l'OIPR. Quant à la méthode des « porteurs » à laquelle recourent les agents de la Brigade Mobile et des Secteurs lors de leurs missions de sécurisation à l'intérieur l'aire protégée, en dépit du service qu'elle rend, elle donne l'opportunité aux « porteurs » de découvrir les « secrets » du PNC et d'y retourner éventuellement en leur absence. L'OIPR confirme le fait que des personnes avec qui il collabore se trouvent parfois être celles qui agressent le parc.

Toutes ces faiblesses du système constituent autant de failles qui font l'objet d'une exploitation stratégique des contrevenants. Plusieurs voient dans ce dispositif peu dissuasif un semblant de protection, « une invitation » implicite à « se servir » dans le parc. Tout se passe comme si l'action de l'OIPR, lui-même conscient de ce que son dispositif n'est pas à la hauteur des défis, n'était que du simple jeu. L'interprétation du maillon de surveillance directe comme un dispositif que l'on peut défier se fait également en référence aux caractéristiques inhérentes au type de populations qui agressent le plus le parc.

### **2.3 Un dispositif à défier du fait des caractéristiques des agresseurs**

Lorsqu'on se réfère à la description faite par nos interlocuteurs des agresseurs du PNC, notamment des orpailleurs, ceux-ci sont présentés comme des personnes très agressives venues de l'étranger (Guinée, Burkina Faso, Mali) et qui n'auraient peur de rien. Ils sont dépeints comme des individus qui n'hésitent pas et sont toujours prêts à ouvrir le feu sur les agents. N'étant pas des nationaux, et ayant peu d'attache avec les personnes pouvant les tirer d'affaire en cas d'ennuis, ils choisissent la voie de l'agressivité parce qu'ils savent que s'ils réussissent à être appréhendés, ils ont peu de chances de s'en sortir. C'est ce qu'explique un responsable du Secteur OIPR de Dabakala :

Aussi les agressifs sont des braconniers étrangers du Burkina, car leur instinct de survie est encore plus élevé que ceux d'ici parce qu'ils se disent qu'ils sont venus à l'aventure sur une terre inconnue. Alors, dès qu'ils voient quelqu'un de la zone, pour eux, ils se sentent menacés, ils ouvrent le feu. Ils ont abattu la plupart des agents tombés de l'OIPR. Il faut souligner qu'ils sont très violents, plus que ceux de notre pays. (Adjoint au Chef du Secteur de Dabakala).

Au niveau local, la catégorie de populations reconnue à la fois par l'OIPR et par plusieurs riverains enquêtés comme principale auteur des agressions du parc est constituée du peuple Lobi. Or, les études montrent que ce peuple est connu pour son courage, sa bravoure, sa témérité, la défense de son honneur. Dans sa culture, le Lobi a le goût du risque (P.

BONNAFÉ et M. FIÉLOUX, 1990). Certaines pratiques comme le rapt, qui peut paraître surprenant aux yeux de certains, sont une valeur chez ce peuple. Affronter tous les obstacles pour ravir une femme, mariée ou non, et s'enfuir avec elle pour fonder ensemble un foyer, est perçu comme une preuve de bravoure (P. BONNAFÉ et M. FIÉLOUX, 1990 ; A. BABO, 2003). En comparaison au caractère téméraire du Lobi qu'exprime cette pratique culturelle très ancienne, mais qui a cours encore aujourd'hui, le dispositif de surveillance apparaît comme n'étant pas complètement à la hauteur de ses ambitions.

L'autre catégorie est constituée des braconniers, qu'ils soient Lobi, Koulango ou Malinké. Ils sont parfois issus de famille ou clan de chasseurs. Pour ces personnes dont la chasse est un élément constitutif de l'identité culturelle, le danger, le combat, la confrontation avec l'adversité font partie intégrante de leur style de vie. Ils n'hésitent pas à affronter le danger en affichant un « dédain de la mort » (P. BONNAFÉ et M. FIÉLOUX, 1990) et en ayant une conception « sacrificielle » de leur rôle (J. HELWEG, 2011). Devoir donc faire face aux agents de l'OIPR est un paramètre dont ils tiennent compte et auquel ils sont préparés dans l'exercice de leur « métier ». Le bon chasseur est celui qui ne succombe pas au danger, mais qui est capable d'affronter et d'avoir le dessus sur n'importe quel danger : animaux les plus féroces dont les têtes deviennent « un palmarès » (M. K. K. KOUEITA et al, 2018) ou patrouille armée de sécurisation du parc. L'agent en arme de l'OIPR constitue pour le braconnier, comme l'est un animal féroce, un adversaire auquel il est préparé et sur lequel il est tenu d'avoir la victoire, au risque d'apparaître aux yeux des siens comme un chasseur non aguerri faisant honte à sa corporation.

Face à ces caractéristiques de ceux qui sont catégorisées par les répondants comme étant les principaux agresseurs, le dispositif est jugé peu dissuasif. Devant ces insuffisances, le système devient pour les « agresseurs » du parc une chose peu redoutable pouvant être bravée sans grande crainte. Interpréter le système de protection du parc comme un dispositif à braver, alors qu'il est destiné à dissuader, constitue un élément favorisant l'exploitation des ressources du PNC.

### **3. Discussion**

Les résultats font apparaître que l'effet dissuasif du dispositif de surveillance sur une partie des potentiels agresseurs laisse à désirer. Cela est dû aux failles (d'ordres infrastructurel, humain et juridique) du dispositif, mais aussi au profil de certaines catégories de populations qui cultivent comme valeurs le risque, la bravoure et la témérité. Ils l'interprètent alors comme un système qu'il est possible de défier sans grande difficultés. Ce qui favorise l'exploitation de ses ressources en motivant les comportements de défiance.

Les faiblesses du système de surveillance du PNC qui érodent l'image de sa capacité de dissuasion sont observées dans d'autres contextes. Des études ont montré que d'autres aires protégées en Afrique font elles aussi face à des problèmes dus à des failles exploitées stratégiquement par des acteurs. Dans une étude de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sur le Parc Nationale du Pendjari, les auteurs ont relevé des difficultés d'inadéquation entre l'étendu du parc, l'effectif des surveillants et les voies d'accès :

Les ressources limitées en rangers, l'ampleur du parc et l'accès routier limité, rendent difficile une surveillance avec des patrouilles complète et efficace. Lors de la saison des pluies lorsque les animaux se dispersent, les patrouilles deviennent encore plus difficiles et certaines zones du parc ne sont pas inspectées pendant plusieurs mois.



Pendant ce temps, les braconniers, les bûcherons et les agriculteurs pastoraux peuvent opérer en toute impunité. (S. HODGKINSON et D. YOUNG, 2016, p. 9-10).

Comme dans le cas du PNC, ces failles font l'objet d'une exploitation par les agresseurs. Face à ce problème, l'une des solutions proposées consiste à investir progressivement dans les technologies innovantes en vue d'améliorer l'efficacité de l'action des gestionnaires. Mais de telles solutions pour le PNC nécessiteraient une réforme de l'organisation de l'intervention humaine. Parmi les nombreux objets connectés préconisés, figurent capteurs anti-braconnage/déforestation qui détectent des activités illégales et envoient, à travers un réseau sans fil, des alertes précises sur la nature de ces activités et leur localisation. Même si un réseau de ce type de capteur venait à être déployé sur le PNC, il faudrait que les équipes soient positionnées à des endroits stratégiques pouvant permettre une intervention rapide en cas d'alerte.

Un aspect des faiblesses du système de protection du PNC résulte d'une certaine ambiguïté dans la gestion du parc. Cette question de l'ambiguïté a été traitée par K. W. KRA (2019), mais sous un autre angle. Abordant la problématique de l'infiltration des aires protégées ivoiriennes de manière générale, cet auteur relève l'existence de contradictions dans la politique étatique de gestion de ces espaces, qui se traduisent par « *des pratiques ou à des mesures paradoxales que des structures gouvernementales cautionnent, au moins passivement, (...) par la « tolérance » de ces pratiques, au lieu d'être interdites, voire réprimées conformément aux règles en vigueur édictées par le même État* », et qui sont interprétées par les populations comme « *un feu vert tacite* » les autorisant à poursuivre leurs activités d'exploitation (K. W. KRA, 2019). Dans notre cas, l'OIPR n'est pas dans une situation où, pour des intérêts inavoués, il fermerait les yeux sur l'exploitation du parc par les riverains. Les gestionnaires du PNC sont plutôt confrontés à un dilemme humaniste, écartelés entre normes officielles et difficile vécu des populations. Comme solutions intermédiaires, ils accordent aux riverains des « faveurs » au sujet de certains prélèvements ou des activités de type religieux, conscients des difficultés que vivent les populations. Par exemple, lorsqu'en saison sèche les femmes ne trouvent pas d'eau, ils leur permettent d'en prélever dans le parc, de peur de voir la population mourir de soif.

Les gestionnaires s'inscrivent dans une logique où, tout en gérant un patrimoine pour le bonheur des générations futures, ils font en sorte que ce même patrimoine ne contribue pas à la mort de celles d'aujourd'hui. Dans la position de « l'acteur stratégique », les gestionnaires se donnent une marge leur permettant de juger l'opportunité de l'application d'une règle officielle, comme dans la théorie conventionnaliste de la gouvernance où la « rationalisation » prend le pas sur la « rationalité » (P. Y. GOMEZ, 1996, 1997). Devant l'incertitude, l'acteur n'est plus gouverné par le rationnel-légal weberien, mais il « raisonne ». Il ne cherche pas ce qui est « rationnel », mais ce qui est « raisonnable ». Dans le cas d'espèce, ce qui est raisonnable, ce n'est pas de laisser les femmes mourir de soif, mais de leur permettre de s'approvisionner en eau dans le parc dans les limites d'un certain seuil, même si cela n'est pas officiellement autorisé. La gouvernance du PNC par ses gestionnaires de proximité montre que l'administration publique, dans son fonctionnement, n'est pas déterminée que par les normes officielles, mais agit également selon d'autres normes en fonction de l'analyse qu'elle fait de l'environnement social. Elle montre comment l'administration peut générer dans certaines situations d'autres règles de jeu « normales ».

L'étude révèle aussi comment la fonction perçue d'un système peut profondément s'écarter de sa fonction qui lui est officiellement assignée. Destinés à inspirer la crainte et à

décourager les actes d'agression du parc, la présence des rangers devient pour certains, une opportunité de construction sociale, d'acquisition et de perfectionnement de compétences culturelles propres au groupe social d'appartenance. Dans un travail antérieur sur le PNC, A. BABO (2003) analysait comment la transposition d'un fait socioculturel (en l'occurrence le rapt des femmes en pays lobi) pouvait contribuer à la dégradation du PNC. Cette dimension anthropologique des pressions sur le parc pose le problème de l'efficacité de l'approche répressive. En effet, face aux agressions, on pourrait suggérer le durcissement de la répression, comme le souhaitent d'ailleurs les agents de l'OIPR qui réclament le durcissement de la législation. Mais si le durcissement des mesures de surveillance directe peut aboutir à des résultats pour certaines communautés, il se pourrait par contre qu'à l'égard d'autres groupes, une telle solution produise des effets inverses aux résultats escomptés. A. BABO soulignaient clairement qu'au cours de son étude, « *les Lobi n'ont pas manqué de signifier que, pour eux, plus les mesures de surveillance et d'interdiction d'accès se renforcent, plus la chasse à l'intérieur du parc gagne en valeur. Dans la conscience collective lobi, la tradition célèbre cette forme de bravoure qui consiste à subtiliser l'objet de valeur* ». (A. BABO, 2003, p. 4).

Dans de telles conditions de comportements téméraires de défiance d'une frange des riverains, faut-il privilégier l'approche répressive comme le fait l'OIPR en faisant de la Brigade Mobile, la « *clé de voûte du dispositif de protection* » (OIPR, 2016, p. 16) ? Ne conviendrait-il pas de diversifier les approches en initiant des stratégies originales à partir de la spécificité des peuples bordant le parc ? En attendant d'étudier de manière approfondie des solutions selon chaque communauté, on pourrait déjà songer au possible recours aux « *objets connectés* » évoqués plus haut, ou à la surveillance directe par les communautés elles-mêmes. Le dernier modèle existe dans certains endroits comme à Madagascar où il est implémenté dans la gestion du Parc National d'Isalo par le Madagascar National Parks.

## Conclusion

La stratégie de surveillance directe du Parc National de la Comoé s'articule principalement autour de la Brigade Mobile, aidée des Agents de Secteur, qui effectuent des missions régulières de patrouille à l'intérieur du domaine. Mais, ce dispositif apparaît paradoxalement aux yeux des riverains comme n'étant pas assez puissante pour empêcher les agressions du parc. Cette interprétation du système de protection comme un dispositif peu dissuasif se comprend en comparaison aux faiblesses internes du système d'un côté : Les effectifs, les moyens matériels, l'état des routes et l'éloignement des bases opérationnelles sont en déphasage avec l'étendu du parc. D'un autre côté, elle se comprend quand on se réfère au profil des « *plus grands agresseurs* ». Ce sont des acteurs sociaux pour qui l'adversité, le risque et le danger sont des ingrédients qui entrent en ligne de compte dans la construction de leur identité sociale. Au contraire de l'effet de dissuasion recherché par le dispositif de surveillance, ils y voient un défi à relever pour se construire socialement. Interpréter de la sorte le système de protection du parc, alors qu'il est destiné à dissuader et assurer sa protection, constitue un élément qui favorise des comportements « *agressifs* » à son égard.

Face à cet état de fait, il serait souhaitable de diversifier les approches en initiant des stratégies originales à partir de la spécificité des communautés riveraines, en expérimentant

la surveillance directe par les communautés elles-mêmes ainsi que l'usage des « objets connectés » en complément à la surveillance humaine.

### Références bibliographiques

- BABO Alfred, 2003, « Transposition d'un fait socioculturel dans la dégradation du Parc national de la Comoé », in Grain de sel. Les politiques agricoles en jeu, n° 25, pp. 4-4.
- BONNAFÉ Pierre, FIÉLOUX Michèle, 1993, « La guerre et l'organisation sociale ». In : Images d'Afrique et Sciences sociales : Les pays lobi, birifor et dagara, M. FIÉLOUX, J. LOMBARD et J-M KAMBOU-FERRAN (dir.), pp. 101-115, Paris, Karthala-Orstom.
- GOMEZ Pierre Yves et MARION Gilles, 1997, « Dossier : La théorie des conventions en pratique, introduction », in Revue Française de Gestion, n°112, pp. 60-63
- GOMEZ Pierre-Yves, 1996, Le gouvernement de l'entreprise : Modèles économiques de l'entreprise et pratiques de gestion, InterEditions, 271 p.
- HELWEG Joseph, 2011, Hunting the Ethical State. The Benkadi Movement of Côte-d'Ivoire, Chicago, University of Chicago Press, 312 p.
- HODGKINSON Simon et YOUNG Daniel, 1996, Les Objets Connectés pour le Parc National de la Pendjari, UICN, 53 p.
- KOUEITA Mariam Konaté Kady et al, 2018, « La problématique de gestion du Parc National de la Comoé (PNC) en Côte d'Ivoire, entre la survie des populations riveraines et la conservation de la biodiversité », in European Scientific Journal, vol. 14, n°35, pp. 391-411.
- KRA Kouamé Walter, 2019, « Côte d'Ivoire : les aires protégées entre politique de conservation contrastée et réinterprétation sociale », in Études caribéennes, [En ligne], 43-44 | Août-Décembre 2019, mis en ligne le 30 octobre 2019, consulté le 24 janvier 2022, URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/17124> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.17124>.
- NGUIBOURI Joachim et OYONO René, 2003, « Conflit entre développement villageois et aires protégées dans le Parc national de Campo-Ma'an », in Grain de sel. Les politiques agricoles en jeu, n° 25, pp. 5-5.
- OIPR, 2015, Plan d'aménagement et de gestion du Parc National de la Comoé 2015-2024, 114 p.
- OIPR, 2016, Plan d'affaire 2016-2020 du Parc National de la Comoé, 61 p.
- SAKO Nakouma et al, 2013, « Dynamique forestière et pression urbaine dans le Parc national du Banco (Abidjan, Côte d'Ivoire) », in Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement, [En ligne], Volume 13 Numéro 2 | septembre 2013, mis en ligne le 06 octobre 2013, consulté le 24 janvier 2022, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/14127> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.14127>.
- TIA Lazare, 2017, « Impact des faiblesses institutionnelles sur la conservation des espaces forestiers », in Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines, n°35, pp. 111-130.
- TRAORE Kassoum, 2018, « Le couvert forestier en Côte d'Ivoire : une analyse critique de la situation de gestion des forêts classées, parcs et réserves », in The International Journal of Social Sciences and Humanities Invention, vol. 5, n°2, pp. 4387-4397.